



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maisons de retraite

Question écrite n° 97298

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur le fait que de nombreuses maisons de retraite médicalisées pour personnes âgées sont gérées de manière associative. Or, eu égard au caractère très restrictif des crédits alloués, ces structures ne disposent pas de moyens suffisants et, indirectement, c'est donc le personnel employé qui en subit les conséquences. C'est en particulier le cas pour l'accès à la formation professionnelle. De nombreuses personnes employées sans qualification particulière sont légitimement désireuses de suivre une formation pour devenir aides-soignantes, et les aides-soignantes souhaitent, elles, suivre une formation pour devenir infirmières. Les demandes adressées en ce sens sont toutefois presque toujours refusées faute de crédits. Eu égard à la pénurie nationale de personnel soignant, elle souhaiterait qu'il lui indique s'il ne pense pas qu'il conviendrait de prévoir au niveau national un mécanisme spécifique en la matière.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97298

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juin 2006, page 6411